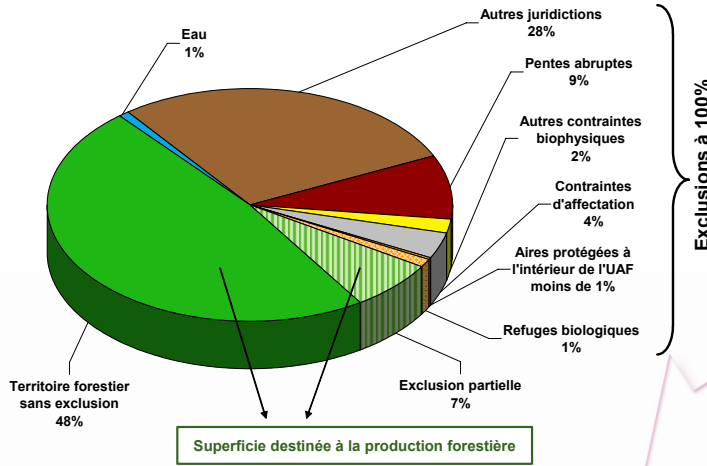




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

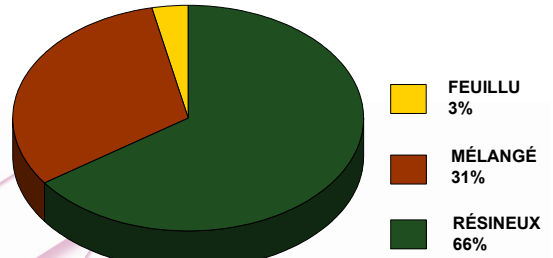
Portrait global

Superficie¹ : 232 467 hectares

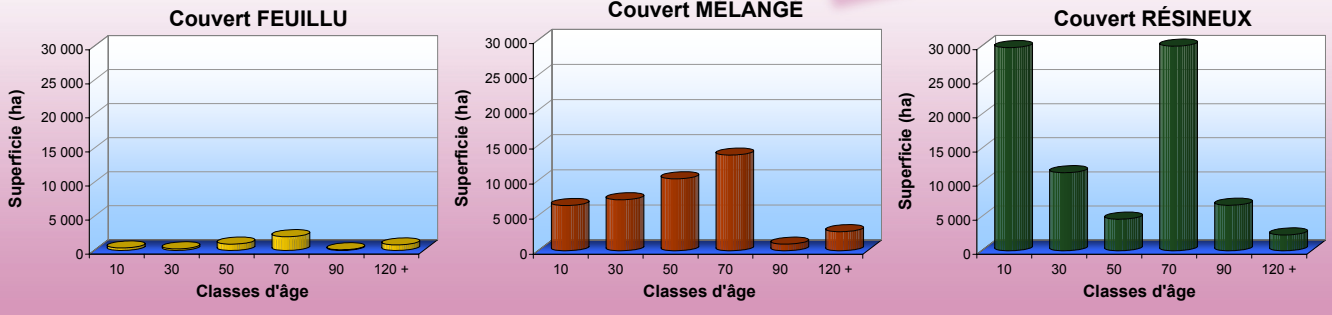


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 133 071 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an) Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	153 900	6 000	0	0	11 500	19 000	6 100	5 700	0	202 200
B Forestier en chef 2008-2013	113 600	4 100	0	100	12 400	19 300	2 700	3 000	0	155 200
Variation (B-A)	-40 300	-1 900	0	100	900	300	-3 400	-2 700	0	-47 000
Variation (%)	-26%	-32%	-	-	8%	2%	-56%	-47%	-	-23%
C Forêt Québec 2008-2013	109 900	4 000	0	100	12 200	18 400	2 500	2 800	0	149 900
Variation (B-C)	3 700	100	0	0	200	900	200	200	0	5 300
Variation (%)	3,4%	2,5%	-	0,0%	1,6%	4,9%	8,0%	7,1%	-	3,5%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale ³		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	4 532	1 500	1,0%	
Séparateurs de coupe et forêts morcelées	12 618	16 390	10,6%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	3 093	3 350	2,2%	
Habitats fauniques	4 884	2 800	1,8%	
Encadrements visuels	1 582	1 500	1,0%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
Sous-total des contraintes	26 710	25 540	16,5%	
Sous-total sans contrainte	106 361	129 660	83,5%	
Total	133 071	155 200	100,0%	



3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière de Forêt Québec. La stratégie d'aménagement de l'UAF 012-54 exige de récolter annuellement une superficie de 1 548 ha. Cette stratégie repose principalement sur les coupes totales. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	1 272
	Jardinages et assainissement	161
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	115
Sans récolte	Préparation de terrain	618
	Plantation, regarni, ensemencement	611
	Dégagement	611
	Éclaircie pré-commerciale	962
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

De la superficie totale de l'UAF 012-54, 52 % est exclue en totalité ou en partie du calcul de possibilité forestière.

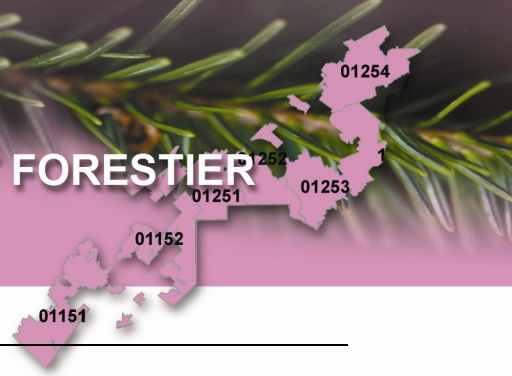
La superficie exclue en totalité représente 45 % de la superficie totale. De ce 45 %, les terrains privés (petites et grandes propriétés privées), ou provinciaux (écosystèmes forestiers exceptionnels) en représentent 28 %. On retrouve aussi des superficies impropres aux interventions forestières : 1 % d'eau, 9 % de pentes abruptes et 2 % d'aulnaies, dénudés humides ou sec, écotones riverains, forêts inexploitable ou inaccessibles. Les habitats d'espèces menacées ou vulnérables, les chemins, diverses lisières boisées d'habitats fauniques dont les rivières à saumon et d'encadrements visuels, les forêts d'expérimentation, les lignes de transport d'énergie et les refuges biologiques donnent 6 % d'exclusion.

Les superficies exclues partiellement du calcul totalisent 7 % de la superficie de l'UAF. Il s'agit, entre autres, des ravages de cerfs, d'aires de fréquentation du caribou, des encadrements visuels, des érablières acérico-forestières, des îlots d'originaux, des lisières boisées en bordure des lacs et cours d'eau.

Il est à noter que les présents calculs de possibilité forestière ne prennent pas en considération les contraintes économiques et opérationnelles associées au morcellement des forêts et aux divers usages du territoire. Ne sont pas non plus considérés les territoires pouvant être éventuellement soustraits en vertu de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

De plus, une proportion importante (17 %) des volumes à récolter provient des zones où les interventions forestières sont plus contraignantes ou les usages du territoire sont diversifiés.



 5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.



Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 25 juillet 2008

